FONDÉ EN 1893

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Samedi 13 Décembre 1919

LE NUMÉRO 10 CENTIMES

Le général Gassouin
NOUS DIT :
« Non, pas de supressions de trains... »

On a annoncé que la Compagnie du Nord, ainsi que d'autres Compagnies, avait proposé des suppressions de trains sur son réseau, à la demande du Ministère des Transports.

Cette information n'est pas exacte sous cette forme.

Nous avons demandé au général Gassouin directeur général des Transports, ce qu'il fallait en penser et il nous a dit :

« La presse a exagéré l'importance d'une simple étude que nous faisons sur l'éventualité d'une réduction du nombre des trains de voyageurs sur certaines lignes, pour permettre une circulation plus grande des trains de charbon, en cas de besoin.

« C'est une sorte de plan de mobilisation que nous préparons et de même que ce plan n'est exécuté qu'en cas de guerre, l'étude dont nous poursuivons l'examen ne deviendrait réalité que si nous étions aux prises avec des difficultés encore imprévues.

» Nous avons demandé des suggestions, des indications aux différents réseaux : du Nord, du P.-L.-M., de l'Etat, etc.

» **Cela ne veut pas dire du tout qu'on va supprimer des trains.**

» Que le public se rassure : il voyagera comme d'habitude pendant les fêtes du Nouvel An et tout ce qui a été dit de contraire est pure imagination.

» Ecartez toute inquiétude de l'esprit des populations des régions libérées, je vous en prie. Le Ministre des Travaux publics et moi-même sommes résolus à tout faire pour éviter les suppressions de trains, surtout sur le Nord.

» Nous y faisons actuellement 36 trains de charbon de 6 à 700 tonnes par jour pour Paris et sa région. Avec les envois par eau et les arrivages divers, cela représente plus de 20.000 tonnes quotidiennes. C'est ce qu'on peut faire de plus, étant donné les moyens de livraison du charbon sur le carreau des mines.

La suppression d'un train de voyageur n'y changerait rien ! »

Il y a bel et bien une nouvelle armée boche
ELLE EST CAMOUFLÉE SOUS LA DÉSIGNATION DE « SÛRETÉ GÉNÉRALE »

On peut aujourd'hui fournir les précisions suivantes quant au recrutement de la nouvelle armée allemande, camouflée sous la qualification de « sûreté générale ».

Il s'agit de constituer dans toute l'Allemagne des cadres d'anciens officiers dans lesquels automatiquement se rangeront, le jour venu, les contingents fournis par des hommes préalablement exercés dans la vie civile aux manœuvres militaires, sous prétexte de sports, gymnastique, tir, etc... Au fond, c'est une formidable armée de réserve que l'Allemagne est en train de créer.

Les cadres ? Ce sera la police de sûreté générale qui les fournira. Et maintenant, copions les documents allemands.

Cette « Sicherheit-polizei » se recrute « exclusivement » :

Parmi les officiers et sous-officiers de l'ancienne armée.

Ils doivent ne pas avoir plus de trente ans et, en principe, être pas mariés.

Tous les candidats : officiers et sous officiers, font un an d'épreuve. Au bout de cette année, ils passent un examen et ne sont engagés que s'ils y satisfont.

Le major touche une solde de 41 marks par jour, le capitaine de 33 marks.

« Il est recommandé, ajoute le papier officiel, avec rare naïveté, de donner le plus possible à la Sicherheitspolizei un caractère civil afin de ne pas éveiller l'idée d'une organisation militaire.

Cette troupe de police sera logée dans les casernes. Elle sera dotée de toutes les armes modernes et d'un grand nombre de canons.

Un autre document prévoit les affectations des anciens officiers après leur corps d'origine, ce qui est l'occasion, pour le rédacteur de cette pièce, de s'étendre longuement sur le corps de l'aviation de la police ! Le tout se terminant par un pressant appel aux anciens officiers et sous-officiers, à qui l'on demande comme l'accomplissement d'un devoir d'aller prendre du service à la Sicherheitspolizei, en s'engageant à Charlottenbourg (pour l'Allemagne centrale) chez le colonel Graf von der Schulenburg, 4, Dernburgstrasse.

Bien mieux, certains Allemands eux-mêmes ont ouvertement, soit dans les journaux, soit à la tribune, dénoncé la fourberie de leur gouvernement.

Voici, par exemple, ce que M. Ernst Shrader écrit dans le « Preussische Schülzmanns Zeitung » :

« Nous avons toutes raisons d'attirer l'attention sur le fait que ces messieurs du gouvernement organisent en Prusse, sans l'assentiment de la représentation nationale, un corps de police caserné, d'une force de 120.000 hommes, et essayant de placer le Reichstag devant un fait accompli... »

Enfin, c'est le député socialiste indépendant Koenen qui, en plein Reichstag, répliquait récemment au ministre de la Guerre noske, en ces termes figurant au procès-verbal :

« L'entrelien du corps de police militaire coûtera des millions... Ce sont ces trommes-là qui vous serviront à proclamer l'état de siège ! Traîtres ! Vous constituez une nouvelle armée pour la prochaine guerre !

L'accusé Paul Meunier ne veut pas parler

Paris, 11 décembre. — M. Paul Meunier, député de l'Aube, a été conduit aujourd'hui à 15 heures, devant le commandant Abert, pour y subir le premier interrogatoire de fond. L'ancien député de l'Aube a fait de suite déclaré qu'il s'élevait contre l'incompétence de la justice militaire.

Son avocat, Me Ernest Lafont a déposé des conclusions dans ce sens entre les mains du commandant Julien, commissaire du Gouvernement, auprès du 3me Conseil de guerre, à Paris.

Fin de la grève des Mineurs de Charleroi

Bruxelles, 11 décembre. — Une dépêche de Charleroi annonce que la grève des mineurs du bassin de Charleroi a pris fin.

Qui ou non, y a-t-il encore des prisonniers en Allemagne ?
OUI, DISENT LES ANCIENS PRISONNIERS ET IL FAUT ALLER LES CHERCHER

L'Association des Anciens Prisonniers de guerre de Toulouse, considérant comme établi que des prisonniers français sont encore « tenus » en Allemagne, a émis le vœu qu'il soit procédé à d'actives et nouvelles recherches. Ces recherches seraient faites notamment par des missions d'anciens prisonniers officiellement désignés par le ministre de la Guerre, « seuls capables d'aller fouiller utilement les camps et les geôles allemands ».

NON, DISENT LES BOCHES ; CEUX QUI RENTRENT SONT DES DESERTEURS.... — SAVOIR ?

Londres, 11 décembre. — Une note officieuse répandue par l'« Europa Press » conteste formellement qu'il y ait encore des Français prisonniers en Allemagne.

Ceux qui rentrent encore, dit l'Allemagne, sont des déserteurs.

LES POURQUOI DE L'AFFAIRE VERNIERS

Pourquoi il fut candidat : M. Loucheur le dit

M. Loucheur, ministre de la Reconstitution Industrielle, a déclaré au sujet de son co-listier, le capitaine Verniers, qui vient de démissionner à la suite d'une condamnation pour vol :

— Je n'ai pas connu le capitaine Verniers, je ne le connais pas, et je n'ai pas même prononcé son nom au cours de la période électorale. Au reste, voici les faits :

« Au congrès de la Fédération républicaine du Nord, il fut établi une liste de candidats sur les noms desquels les mandants de la Fédération eurent à se prononcer. Lorsqu'on proposa la candidature du capitaine Verniers, M. Dron, sénateur du Nord, la fit acclamer, et M. Verniers obtint, je crois, 106 ou 107 voix, soit presque la totalité des suffrages exprimés.

» Nous savions que M. Verniers était un brave, un très brave officier, parti simple soldat au début de la guerre et ayant obtenu de nombreuses citations et la Légion d'Honneur. Un membre de la Fédération républicaine du Nord se rendit au Val-de-Grâce où M. Verniers avait été hospitalisé, pour lui faire signer sa déclaration de candidature. Ne l'y ayant point rencontré, il apprit que notre co-listier se trouvait à Châlons-sur-Marne, et c'est à l'hôpital de cette ville que fut signée sa déclaration.

» Pendant la période électorale, on n'entendit point parler de M. Verniers. Il fut élu sur notre liste, et voilà tout ce que je sais de cet officier, élu député par les électeurs du Nord ».

Pourquoi il fut condamné :

Peu avant son procès, le lieutenant Verniers avait écrit au commissaire du Gouvernement qu'il était élu député.

Ce point fut volontairement écarté des débats. L'accusé, ses avocats et le ministère public n'en soufflèrent mot.

Verniers fut jugé au point de vue strictement militaire.

Il avait, en 1918-19, étant au 178me d'artillerie de tranchées, volé et envoyé chez son père deux chevaux, une charrette anglaise, différents effets d'habillement, un tonneau d'arrosage, etc. Son maréchal-des-logis passait en jugement avec lui.

Au cours de l'audience, Verniers s'est mal défendu. D'un air indifférent, il n'articulait que de rares et brèves réponses.

Ancien valet de chambre à Lille, il avait été ensuite employé à Tourcoing, dans une fabrique d'où il fut renvoyé pour indélicatesse.

La lettre de démission

Paris, 11 novembre. — La lettre de démission de M. Verniers, élu député du Nord, et qui a été condamné à deux ans de prison par le conseil de guerre de Châlons-sur-Marne est parvenue ce matin au secrétaire général de la présidence de la Chambre des députés. Il en sera donné acte à l'assemblée dans une des prochaines séances.

Comment sera composé le Bureau de la Chambre
LES FAUTEUILS DES VICE-PRESIDENTS SERONT VIVEMENT DISPUTÉS

Paris, 11 décembre. — C'est jeudi que doit être consacrée la validation des pouvoirs des nouveaux élus. La Chambre sera appelée à nommer son bureau définitif. L'élection de M. Paul Deschanel à la présidence est, ainsi que nous l'avons annoncée, certaine. M. Deschanel ne présente, d'ailleurs, aucun concurrent, mais les quatre sièges de vice-président seront vraisemblablement très disputés. On cite en effet dès maintenant, M. Raoul Perret, un député Alsacien ou Lorrain, le général de Castelnau, M. André Lefebvre, M. Leredu et Groussier, sous réserve de l'agrément du Parti Socialiste.

On ne possède d'autre part aucune indication sur les candidatures aux fonctions de secrétaire, mais on parle, dans la commission des secteurs, Indépendamment de MM. Faumange, Durand et Lenoir, qui solliciteront le renouvellement de leur mandat, de M. Gallois, député des Ardennes, et de M. Duclos-Montaigne, député de l'Ardèche.

L'élection des vice-présidents sera du reste la seule à comporter un certain nombre de significations politiques.

L'élection de M. Raoul Perret, le général de Castelnaud et d'un député alsacien ou lorrain, M. François, paraît en effet ne devoir rencontrer aucune difficulté, mais il n'en est pas de même de celle de M. André Lefebvre, candidat du Bloc national, auquel divers groupements paraissent devoir opposer celle de M. Arago et éventuellement celle de M. Leredu.

Un socialiste est Président de la Chambre Belge

Bruxelles, 11 décembre. — Après trois tours de scrutin la Chambre a élu président M. Brunot, socialiste par 84 voix contre 72 à M. Carton de Wiart, catholique.

IL NE POUVAIT PLUS VIVRE AVEC C TTE IVROGNESSE
IL LA TUA ET SE SUICIDA

Le concierge de l'immeuble situé 19, rue des Archives, à Paris, prévenait hier matin, M. Garder, commissaire de police, que deux de ses locataires, M. Edmond Luquet, 34 ans, et sa maîtresse n'avaient pas donné signe de vie depuis deux jours.

Aidé d'un serrurier, le commissaire de police fit ouvrir la porte de l'appartement où habitait Luquet. Il découvrit le cadavre de Luquet et celui de sa maîtresse étendus sur un lit. Tous deux avaient la tempe percée d'une balle de revolver.

La concierge Mme Dunan, nous a donné quelques détails sur ce drame :

— J'avais, nous a-t-elle dit, — M. Luquet comme locataire depuis sept ans. C'était un brave garçon, travaillant régulièrement chez un fabricant d'enseignes lumineuses. Prisonnier pendant trois ans, il fut démobilisé au mois de mars.

» Vers le mois d'avril, il fit la connaissance je ne sais où, d'une femme mariée, dont jamais je n'ai su le nom, qui vint habiter avec lui. Mais ils ne firent pas longtemps bon ménage. La femme s'enivrait quotidiennement et des scènes violentes éclataient tous les soirs entre mon locataire et sa maîtresse. Or, lundi soir, vers dix heures, M. Luquet fut obligé d'aller chercher sa maîtresse chez le marchand de vins. Celle-ci était ivre-morte, et c'est à grand'peine qu'il parvint à la remonter chez lui. Nul ne sait ce qui se passa par la suite, le présume que, surexcité, et à bout de patience, Luquet tira une balle de revolver sur sa maîtresse et se fit justice ensuite ».

Remboursera-t-on les colis envoyés aux prisonniers ?
ON NE SAIT PAS ENCORE

En réponse à une lettre dans laquelle M. Louis Martin, sénateur du Var, appelait son attention sur l'allocation d'une indemnité aux familles des prisonniers de guerre, M. Ignace, sous-secrétaire d'Etat, lui a fait connaître que la demande de remboursement des colis expédiés aux prisonniers de guerre pendant leur captivité sera présentée à la Commission des réparations instituée par application des clauses du traité de paix.

Notre point de vue pour les Elections Cantonales

Electeurs, encore un peu de courage, vous touchez au terme de votre mission.

Les élections cantonales seront, dimanche prochain, les dernières qui intéressent, cette année, le corps électoral tout entier.

Après cela, chacun pourra retourner à son atelier et à ses affaires avec le sentiment du devoir accompli. Ce devoir, les électeurs démocrates du Nord l'ont admirablement compris jusqu'ici. Ils ont montré que dans notre région, si cruellement éprouvée cependant pendant la guerre, la pensée collective de la population gardait son calme et sa clarté traditionnelles. A l'assaut du néo-boulangisme qui s'est produit à l'occasion des derniers scrutins en France, les hommes réfléchis et froids du Nord ont résisté avec un ensemble qui a fait une grosse impression sur le reste du pays.

La misère est parfois bonne conseillère. Elle l'a été incontestablement dans nos plaines ravagées par l'ennemi où le charlatanisme exaspéré de la droite n'a pas trouvé d'oreilles complaisantes. Les succès franchement républicains et socialistes des élections législatives et municipales l'ont bien prouvé.

Ce bons sens de nos électeurs trouvera encore à s'exercer dans les élections cantonales.

Dans le département du Nord, la situation est presque partout la même qu'aux élections législatives : trois partis présentent des candidats : le parti socialiste, le parti républicain, le parti réactionnaire.

A notre avis, il importe une fois de plus de barrer la route à la réaction en votant pour les candidats de gauche qui répudient nettement toute compromission avec la droite.

Un nom domine les candidatures au Conseil général : c'est celui de M. Georges Vancauwenberghe, président de cette Assemblée. Il est hautement désirable que M. Vancauwenberghe reprenne, au sein de notre grand Conseil départemental, la place qu'il occupe depuis longtemps et avec une si indépendante dignité. Son caractère très républicain est respecté par tous. M. Vancauwenberghe est un de ces démocrates qui forcent à l'estime parce qu'ils n'ont jamais transigé avec le devoir ni approuvé de compromissions, en politique. Cela lui a valu d'être violemment attaqué à droite. Les électeurs s'en souviendront au jour du scrutin et porteront leurs suffrages sur son nom.

Pour les autres candidats, il importe avant tout d'assurer, dès le premier tour, le succès du candidat de gauche qui présente les chances les plus sérieuses de succès, tout en offrant les garanties nécessaires de compétence et d'opinion.

A Steenbecque, par exemple, on votera pour Vandenbussche, républicain de la bonne race qui lutte depuis vingt ans, en pays flamand, contre l'hypocrisie clérico-réactionnaire.

A Saint-Amand, d'autre part, on votera pour Couteaux, qui représente le jeune socialisme, positiviste et éclairé.

A l'égard des faux républicains que la « Dépêche » encense ou qui se laissèrent entraîner dans l'aventure des listes anti-socialistes d'union à droite, pas d'hésitation : votez contre !

Il est bon que les électeurs donnent une salutaire leçon aux politiciens dont l'ambition a faussé le sens moral et qui se jettent, pour mieux arriver, dans les bras flétris de la douairière Réaction.

Votons pour des hommes qui ont un passé intact, une probité républicaine déjà éprouvée, et méfions-nous autant des jeunes rhéteurs trop pressés que des vieux farceurs toujours prêts à retourner leur veste.

Le département du Nord doit être administré par des gens sérieux, car il y a une grosse besogne à accomplir. Les finances ne sont pas brillantes et nous vivons des subsides de l'Etat. De grands travaux de reconstitution doivent être entrepris. Le régime des voies départementales sera rétabli sur des bases nouvelles. Le Nord peut devenir une région économique des plus importantes, si on sait faciliter le trafic de Dunkerque, les échanges avec le Rhin, les relations fluviales avec l'Est et Paris. Le Conseil général doit encourager la rénovation de l'enseignement technique et commercial, exercer un droit actif de contrôle sur la question du chômage, des travailleurs étrangers, etc., etc.

Ce programme exige un effort soutenu et des capacités nombreuses.

On choisira donc parmi les candidats de gauche les hommes les plus aptes à remplir cette mission dans le département. Il en sera de même pour les élections au Conseil d'arrondissement.

Le souci de bien préparer les élections sénatoriales n'échappera à personne. Si nos conciloyens veulent faire échec à la réaction, une fois de plus, dans cette circonstance, ils compléteront le collège électoral républicain et socialiste par l'élection de conseillers généraux et d'arrondissement capables de voter en janvier pour des démocrates et non pour des socristains.

Alex WILL.

Le Voyage Politique de M. Clémenceau à Londres
LE DÉPART DE BOULOGNE

Boulogne, 11 décembre. — M. Clémenceau, président du Conseil, s'est embarqué ce matin, à 7 heures, à Boulogne, sur un contre-torpilleur français, à destination de l'Angleterre.

Il était accompagné par M. Abrami, député de Boulogne, sous-secrétaire d'Etat. Il a été salué par M. Buloz, sous-préfet, qui lui a présenté M. Fargeon, nouveau maire de Boulogne.

L'ARRIVÉE A LONDRES

Londres, 11 décembre. — M. Clémenceau est arrivé à 10 heures à la gare Victoria, à Londres, par un temps pluvieux, après une traversée assez dure, dont il ne s'est nullement ressenti. Le président du Conseil est descendu du wagon souriant et a serré la mains à sa descente du train à M. Lloyd George et à M. Cambon.

MM. lord Curzon, sir Walter Long, premier lord de l'Amirauté, sir Maurice Ankey, secrétaire du cabinet impérial, le comte d'Ormesson, premier secrétaire de l'ambassade française ; le général La Panouze, attaché militaire, le commandant de Blancre, attaché naval, l'amiral Du Mesnil, attaché naval, délégué français à la commission interalliée d'armistice, ont salué le président du Conseil à son arrivée sur le quai de la gare Victoria.

Parmi les autres personnalités, on remarquait M. Avesnol, chef du service financier ; du Hallgaët, délégué du ministère du Commerce ; le colonel Fagaldt, et un groupe d'officiers français.

M. Clémenceau s'est entretenu quelques instants sur le quai avec les personnalités qui l'attendaient, et il s'est prêté de bonne humeur à poser devant les photographes, en compagnie de M. Lloyd George.

Le président du Conseil est monté ensuite dans une automobile avec M. Cambon et s'est rendu à l'ambassade de France.

Le président du Conseil a quitté l'ambassade un peu avant 11 heures, se rendant à la résidence du premier ministre anglais.

A 1 heure, il était de retour pour déjeuner à l'ambassade.

Le premier contact à la gare entre les deux chefs de Gouvernement a été empreint d'une grande cordialité.

UNE ENTREVUE SECRÈTE

Londres, 11 décembre. — M. Clémenceau, après un déjeuner intime à l'ambassade, est parti avant 3 heures de l'après-midi, en compagnie de M. Cambon, pour la résidence du premier ministre anglais. L'entrevue s'est prolongée fort tard dans l'après-midi. Rien n'en a transpiré.

M. LOUCHEUR APPELÉ A LONDRES

Paris, 11 décembre. — M. Loucheur, appelé à Londres par M. Clémenceau, a quitté Paris cet après-midi.

LES DEUX CHEFS SONT D'ACCORD POUR L'APPLICATION DU TRAITÉ

Londres, 11 décembre. — M. Clémenceau est venu à Londres sur l'invitation de Lloyd George pour examiner la situation résultant de l'application du Traité de Paix et de l'attitude de l'Allemagne. Les deux chefs de gouvernement ont constaté qu'ils étaient en plein accord sur ce point particulier.

Demain, MM. Clémenceau et Lloyd George aborderont d'autres points d'intérêts touchant à l'Angleterre, à la France et aussi à l'Italie, et le ministre des affaires étrangères d'Italie, actuellement à Londres, prendra sa part dans les entrevues.

M. Clémenceau a dîné ce soir chez des amis personnels. Demain, il déjeunera chez lord Curzon. Il est possible que M. Clémenceau repartira pour la France samedi.

Deux fois trompé un mari tua
SES JUGES L'ONT ACQUITTÉ

Justinien Vandendrisse, jardinier aux environs d'Avesnes, avait, en 1918, surpris sa femme en flagrant délit d'adultère avec un journalier, Alfred Rose. Mais peu après, le jardinier pardonna à sa femme, à cause de leur fillette, âgée de 12 ans, et tous vinrent se fixer à Landrecies. Mais Rose y vint à son tour et Vandendrisse, ayant appris que les coupables avaient renoué leurs relations, les surprit et coupa la gorge à sa femme, le 27 août dernier. Traduit devant les assises de Seine-et-Oise, le mari meurtrier a été acquitté.

Un train a déraillé en gare de Marseille
IL Y A SIX MORTS ET VINGT BLESSÉS

Marseille, 11 décembre. — Par suite d'une erreur d'aiguillage, le train des Alpes, parti de Marseille ce matin, à 4 heures 35, est allé butter contre les parois du pont qui traverse le boulevard Guigou, situé à la sortie de la gare des marchandises. Il y a six morts, dont le mécanicien et le chauffeur, et une vingtaine de blessés.

Pour les Anciens Combattants de 1870-71
DES ALLOCATIONS SONT PREVUES

Léon PASQUAL, député, avait demandé au Ministre de la Guerre s'il ne serait pas possible d'accorder aux anciens combattants de 1870 une allocation annuelle de cent francs.

Le Ministre vient de lui faire connaître que les anciens combattants de 1870 ayant accompli au moins six années de services effectifs peuvent recevoir, à titre d'anciens soldats dits « de sept ans » une allocation annuelle sur les crédits budgétaires d'assistance de la guerre, lorsque leur situation est reconnue nécessiteuse.

Le renouvellement de cette allocation est effectué sans enquête, sur la simple production d'un certificat délivré par l'autorité municipale constatant que la situation antérieure n'a pas été modifiée.

L'allocation annuelle ainsi constituée revêt le caractère d'une assistance permanente et représente, de ce fait, un avantage important ; mais il ne paraît pas possible d'en étendre le bénéfice à tous les combattants de 1870. Il convient, en effet, de remarquer qu'un grand nombre d'entre eux, bien qu'ayant servi sous le régime de la loi de sept ans réunissent sensiblement moins de six années de présence sous les drapeaux. Certains, incorporés seulement au cours de la campagne, ne complent même que quelques mois de services effectifs.

Il demeure toutefois entendu qu'un secours de cette nature, renouvelable dans les délais variables, suivant les crédits budgétaires d'assistance et à l'expiration d'une année au moins, peut toujours être alloué à un ancien combattant de 1870, si faible que soit la durée de ses services, lorsqu'il a fait la demande, et que sa situation est reconnue nécessiteuse et digne d'intérêt.

En raison des difficultés actuelles de l'existence, le taux minimum du secours éventuel qui était resté jusqu'ici à 50 francs, pour les caporaux et soldats, et à 60 francs pour les sous-officiers, a été porté à 60 francs pour les premiers, et à 70 francs pour les seconds. Le taux maximum a été élevé de 100 à 120 francs pour les uns et les autres.

Le bloc de gauche dans les Flandres

Unis contre la réaction, les socialistes et les républicains de la region d'Hazebrouck vont assurer dimanche, sur le nom de M. VANDENBUSSCHE, une éclatante victoire démocratique:

En ces jours de grandes luttes républicaines, la généreuse terre des Flandres nous donne un admirable et fécond exemple d'action démocratique.

Pour battre la réaction cléricale et royaliste, avide de revivre à son profit les jours néfastes à jamais disparus de fanatique oppression, les Socialistes et les sincères républicains du canton d'Hazebroucq-Sud feront bloc, dimanche prochain, de tous leurs bulletins, sur le nom de M. Victor Vandenbussche, conseiller général sortant, maire de Steenbecque.

Vétéran de la démocratie, à laquelle il a donné des preuves incontestables de son incessant dévouement et de sa sincérité républicaine, M. Vandenbussche continuera, au sein de notre Assemblée départementale, son œuvre zélée de défense laïque et des grands intérêts du pays, avec une autorité accrue par l'éclatante majorité que va lui apporter le scrutin de dimanche.

Le Parti Socialiste n'ayant pas désigné de candidat, dans le canton Sud d'Hazebrouck, pour l'élection du 14 décembre, les militants de cette laborieuse contrée se feront tous un devoir d'apporter leurs suffrages au représentant de l'opinion la plus avancée.

L'hésitation n'est d'ailleurs pas possible et l'abstention, en la circonstance, serait une faute contre la République et contre notre pays, qui a tant besoin, à l'heure actuelle, d'ardents défenseurs, soucieux de sa renaissance et susceptibles de le servir utilement.

Deux candidats sont en présence.

L'un, qu'on pourrait appeler le candidat pour rire, n'a en que la peine de naître. Petit-fils d'un député royaliste à tous crins et fils d'un réactionnaire forcené, le jeune baron de La Grange n'a pour titre, à la confiance des électeurs, que celui de baron papal, acheté par sa famille en Cour romaine. Marié avec une Américaine, le petit baron s'est subitement senti un amour profond pour un pays où son nom n'était même plus connu depuis la mort de son père. A son titre de Poilu — attaché à la mission américaine — ce naïf jeune homme, rêve d'accoler celui de Conseiller général et son ambition, lancée dans l'espace, s'élève à des hauteurs exagérées, comme les avions dont il a entendu parler aux jours paisibles où il prenait le thé aux Etats-Unis, pendant que les ouvriers se faisaient massacrer dans les tranchées, pour la défense de ses riches propriétés de La Motte-au-Bois et d'ailleurs.

M. le baron n'a à son actif que les richesses héritées de sa famille, son ambition et ses illusions.

L'autre candidat, M. Victor Vandenbussche, connu et estimé de tous dans la région d'Hazebrouck, se recommande par un long passé d'inlassable activité républicaine et de dévouement désintéressé aux intérêts publics.

Maire de Steenbecque depuis une vingtaine d'années, il administra cette importante commune avec un zèle, une compétence et une probité que viennent de reconnaître et d'affirmer publiquement, une fois de plus, tous ses concitoyens en lui renouvelant son mandat d'élu municipal et de premier magistrat de la cité.

Au Conseil général du Nord, où il siège depuis neuf ans, avec une assiduité remarquable, et un souci scrupuleux de l'exercice de son mandat, M. Vandenbussche se distingua, dès le début, par sa grande expérience administrative, ses heureuses initiatives, son intelligence pratique et ses collègues, unanimes à apprécier son caractère et sa valeur, le choisirent comme vice-président de la commission départementale, la plus importante par ses attributions.

Comme Maire et Conseiller général, M. Victor Vandenbussche, dont la haute loyauté privée s'est attirée l'estime de tous ceux qui le connaissent, s'affirma sans cesse démocrate sincère, administrateur habile et éclairé.

Entre les deux candidats qui se présentent à leurs suffrages, les électeurs sincèrement républicains, ou simplement soucieux de leurs intérêts, ne sauraient hésiter.

La réaction, battue par M. Vandenbussche en la personne de M. Bassor-Beau, ne reviendra pas s'implanter dans le pays sous le masque du jeune baron de La Grange, et dimanche, nous avons la ferme conviction, le canton Sud d'Hazebrouck fêtera une nouvelle victoire démocratique, assurée dès maintenant par le Bloc de gauche, contre lequel viendront se briser toutes les manœuvres de mensonges et d'argent de fauteurs d'oppression monarchique.

L'Italie accueille les Enfants Autrichiens
C'EST UNE INITIATIVE SOCIALISTE

Rome, 11 décembre. — Un premier train spécial Vienne-Milan, transportera prochainement, en Italie, les enfants de Vienne les plus nécessiteux.

L'initiative en a été prise par les municipalités socialistes de Milan, Bologne, Roggio, Emilia, Alexandrie, et a trouvé un accueil favorable auprès du gouvernement italien.

Les Fonctionnaires du Nord ne sont pas contents
ET, ILS DISENT ICI POURQUOI

Un très vif mécontentement règne parmi les fonctionnaires à qui l'allocation militaire vient d'être refusée, alors que des retenues parfois supérieures aux avances consenties sont opérées par les administrations.

Le public croit généralement que les fonctionnaires sont des êtres favorisés par l'Etat, le département ou les communes, et que par suite d'une série de mesures financières favorables, ils ont pu supporter aisément le terrible fléau qu'est la guerre.

Nous montrerons bientôt, dans une série d'études précises, comment sont traités les fonctionnaires des régions envahies, mobilisés ou restés à leur poste par ordre, ainsi que les hommes non-mobilisables qui se sont mis à la disposition de l'Etat, sur appel du ministre de la Guerre.

Par une décision du 17 novembre, le ministère des Finances déclare que « les administrations « intéressées ne peuvent, d'une manière géné- « rale, dispenser les fonctionnaires du rembour- « sement des sommes qui ont été touchées par « double emploi. Mais si le principe même des « reversements doit être maintenu, il leur appar- « tient d'accorder les délais nécessaires, eu égard « à la situation des débiteurs, et d'apprécier dans « quelles mesures le reversement doit être pour- « suivi ».

Certaines administrations se sont montrées plus inhumaines qu'on leur commande de l'être, et n'ont tenu aucun compte de l'avis du ministre.

Des protestations légitimes se feront entendre, et dès que les municipalités nouvelles seront entrées en fonctions, les revendications du prolétariat administratif leur seront présentées ainsi, du reste, que à la nouvelle Chambre des députés.

Jeanne DEGHILAGE.

Horribles scènes de crime sauvage

Une vieille rentière a été assommée, écrasée et pendue. — Son cadavre était dévoré par les chiens, chats et renards.

On a découvert, au hameau de Crecavin, près de Bons (Haute-Savoie), dans la cour de sa demeure, une vieille rentière, âgée de 73 ans, Mlle Meillassou, assassinée depuis plusieurs jours.

L'enquête du parquet a établi que le crime avait été commis avec une extrême sauvagerie : la victime fut d'abord assommée dans sa maison d'un coup de barre de fer, puis elle fut portée à l'extérieur, où elle eut la tête écrasée à coups de talons de botte, ensuite bâillonnée et enfin pendue.

Le crime remonterait au 4 décembre. Le cadavre gisait dans la cour; chiens, chats et renards le dévoraient.

Le vol a été le mobile du crime.

Mauvaise mère
PENDANT QU'ELLE VA S'AMUSER, SES ENFANTS SONT BRULÉES VIVES

Nice, 11 décembre. — Ayant quitté son logis de Villauriu, pour se rendre en joyeuse compagnie, Mme Virginie Ilio, 31 ans, laissa ses deux fillettes, âgées respectivement de 8 mois et deux ans.

Lorsque la mère rentra, elle trouva le lit incendié et ses deux enfants complètement carbonisés.

Une enquête est ouverte pour déterminer la cause de ce drame et notamment pour savoir si on ne se trouve pas en présence d'une œuvre criminelle.

AUX CONSEILS DE GUERRE

On les aura les Boches et les « Embochés »

ON LES ATTEND CEUX-CI

On annonce que 20 nouveaux mandats d'arrêt viennent d'être lancés contre des boches auteurs de vols et pillages commis dans les territoires occupés.

VANDAELE OPÉRA A DENAIN

Le capitaine rapporteur près le 1er Conseil de guerre a longuement interrogé hier le nommé Vandaele Henri de Denain et s'est efforcé notamment d'éclaircir certains points intéressants. Certaines personnes de Denain avec qui Vandaele était entré en relations pour le passage de jeunes gens en Hollande. L'inculpé eut également à s'expliquer sur ses relations avec le Boche Holtz dit « le Parisien », actuellement en fuite.

CEUX-LA S'EN VONT

La femme Dumont, née Carlier Mélanie, inculpée d'intelligence avec l'ennemi vient de bénéficier d'une ordonnance de mise en liberté provisoire, rendue en raison de sa situation de famille particulière étant mère de 2 enfants en bas âge et son mari étant aveugle de guerre.

— La nommée Lepoutre, femme Lepeze, inculpée pour le même motif a bénéficié de la même faveur.

— Un non-lieu vient d'être rendu en faveur du nommé Victor Jacquery de Lille inculpé d'intelligence avec l'ennemi.

IL VENDIT L'OR FRANÇAIS

Possé Lucien, âgé de 24 ans, qui comparaissait hier devant le 3e Conseil de guerre, était prévenu d'avoir entretenu des intelligences avec l'ennemi, en remettant, en mai 1918, à Berlaimont (Nord), au caporal Reichels de la « Kommandantur », une somme de 380 fr. en or, en échange 35 %. — La nommé Mallarme femme Godefroy, était poursuivie comme complice, pour avoir fourni au caporal Reichels, une somme de 60 fr. en billets de commune, pour parfaire à Fossé le paiement de sa prime.

Fossé avait reconnu s'être livré à une seule opération de trafic d'or, mais à l'instigation de la femme Godefroy qui niait le fait. Aucun des témoins cités par l'accusation parmi lesquels Mr Rembaux, industriels, Bosquet, vétérinaire et Lhuisser, journalier, à Berlaimont, ne purent fournir au Conseil quoi que ce fût de renseignements généraux sur la moralité des prévenus, la remise de l'or ayant eu lieu hors leur présence.

En conséquence, après plaidoirie de Me Delcroix, le Conseil acquitte la femme Godefroy ; Fossé qui avait avoué, s'en tire avec 2 ans de prison et le sursis, après les explications de son défenseur, Me Fernand Lefèvre.

LA DÉNONCIATRICE DE GONDECOURT

Blenzé Clara, ménagère, 30 ans, demeurant à Gondecourt, avait à répondre de nombreuses dénonciations faites pendant l'occupation, au cours des années 1916-17 et 18.

La prévention lui reprochait :

1. D'avoir dénoncé, le 20 octobre 1916, M. Siou, qui détenait des bicyclettes neuves ;

2. En septembre 1917, d'avoir dénoncé Mme veuve Planque qui cachait chez elle deux vélos, deux pneus d'auto et une certaine quantité de cuivre et d'argenterie.

3. D'avoir fait saisir une vache, mise en dépôt chez Mr Blanquart, par Mme Martin Rosalie, en accusant cette dernière d'avoir volé la vache.

4. D'avoir dénoncé M. Jules Pecny, comme ayant vendu du cuir à la population de Gondecourt.

L'affaire était d'importance. Après réquisitoire de M. le lieutenant Delzurieux, malgré un énergique effort de Me Spriet, le Conseil, présidé par M. le lieutenant-colonel Carot, condamna Clara Blenzé à la peine de deux années d'emprisonnement.

LA MAITRESSE D'OTTO VOLAIT AVEC LUI

Nous avons, il y a quelques mois, annoncé la condamnation, par le 1er conseil de guerre de Lille, à la peine de dix années de réclusion, et cinq ans d'interdiction de séjour, de la femme Verrecke Judith, 32 ans, coiffeuse, demeurant rue du Fresnoy, à Roubaix, pour s'être rendue complice, par aide et assistance, de nombreux vols commis par deux soldats allemands, dont l'un, du nom d'Otto, était son amant.

Le jugement fut cassé, pour vice de forme, par le Conseil de révision de Paris, et l'affaire revenait hier, devant le 2me Conseil de guerre de la région de Lille.

Malgré des conclusions d'incompétence déposées par la défense au seuil des débats, le Conseil de guerre les ayant rejetées, condamnait à nouveau la prévenue à huit ans de réclusion et dix ans d'interdiction de séjour.

ON A ARRETE DES ECUMEURS DE GARES

Nous avons relaté en février dernier les circonstances dans lesquelles furent dévalisés plusieurs wagons de marchandises en gare d'Anzin. Une enquête habilement menée amena l'arrestation de six des coupables, qui, après une assez longue détention, furent remis en liberté provisoire.

Dans le but cependant de mener l'instruction à bonne fin, et à la suite d'une révélation faite par l'un des inculpés, le 2me conseil de guerre vient d'ordonner l'arrestation des nommés Tethien Léon, soldat au 43me, Hurez Alexandre, et Debarge Arthur, tous trois d'Anzin, Audebesse Justin, et les frères Décamps Jules et Emile, de Bruay. Ils ont été incarcérés à la Citadelle dans la journée de mardi.

L'affaire prenant une envergure insoupçonnée, d'autres arrestations sont imminentes.

IL DÉSERTA

Exécutant un mandat d'arrêt délivré par le 2me Conseil de guerre, la gendarmerie de Boulogne a arrêté le nommé Saillier Eugène, inculpé de désertion à l'intérieur en temps de guerre.